

# LIGUE D'ATHLÉTISME RÉGIONALE DU GRAND EST



## Cadeaux et bons d'achat : exonération exceptionnelle pour la Coupe du monde de rugby et les JO

L'Urssaf confirme l'application d'une exonération exceptionnelle aux cadeaux et bons d'achat liés à ces événements, à hauteur de 917 € en 2023.

Annoncé par le ministère de l'Économie, le dispositif est confirmé par l'Urssaf.

L'exonération s'applique à l'attribution aux salariés de bons d'achat et / ou de cadeaux en nature au titre de la Coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 par les :

- comités sociaux et économiques (CSE)
- employeurs en l'absence de CSE.

Elle est limitée à 25 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale par salarié et par année civile (en 2023 et 2024), soit 917 € en 2023. Le cas échéant, seul le dépassement est soumis aux cotisations sociales.

L'exonération s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les bons d'achat ne doivent être utilisables que dans les boutiques officielles de ces deux compétitions (sur internet ou en boutique)
- les cadeaux en nature (billets, transport, hébergement, cadeaux divers...) ne doivent provenir que des boutiques officielles de ces deux compétitions (sur internet ou en boutique)
- les bons d'achat et/ou cadeaux en nature sont attribués jusqu'au 8 septembre 2024 pour les Jeux paralympiques de Paris 2024.

Cette tolérance exceptionnelle a pour objectif d'encourager une large participation du public à ces événements sportifs.

### RÉFÉRENCES

[Urssaf, actualité du 27 avril 2023, "Bons d'achat et cadeaux attribués aux salariés pour la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024"](https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/bons-achat-cadeaux.html)

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/bons-achat-cadeaux.html>

Maison Régionale des Sports du Grand Est  
Ligue d'Athlétisme Régionale Grand Est  
13 rue Jean Moulin  
54510 Tomblaine

03.83.18.87.77  
contact@athlelarge.fr  
Association loi 1901 non assujettie à la TVA  
SIRET : 340 90 381 00022